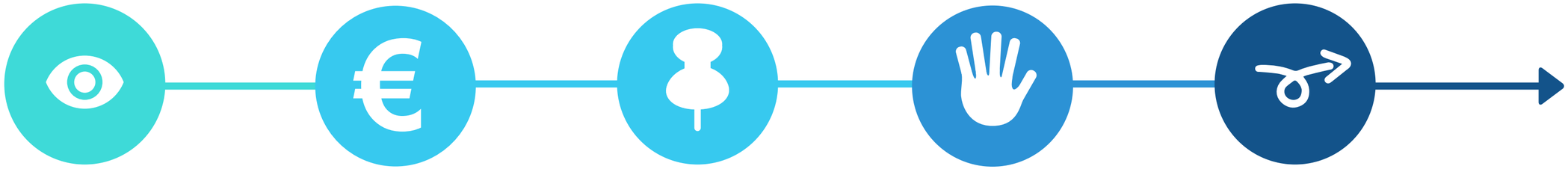
PLANNING CLÔTURE 2026



1er décembre

-Transmettre les derniers dossiers de prise en charge
-Solder les avances
-Transmettre les demandes de remboursement des formations antérieures au 15/11
-DENM : annulation ou report des 2025 / Les 2024 sont annulées.

18 décembre

- Transmettre les demandes de remboursement : enseignement déplacement et traitements du 15/11 au 15/12
-Réclamer les attestations de présence des EP aux écoles

31 décembre

-Transmission des derniers frais de déplacements (pas de DENM possible) et des autres frais
-Vérification des suivis de candidatures
-Avances de janvier possibles à partir du 01/01

22 janvier

-Blocage exercice 2026
-Constitution des DENM
-Effectifs 2026 à renseigner
-Dernier envoi des titres des indemnités CFP

début février

-Préparation bilan social

Les attestations de présence et conventions sont obligatoires pour constituer les DENM

POINT D'ATTENTION

Pluriannualité

Principe de proratisation annuelle des frais

Les frais doivent être ventilés sur chacun des exercices en fonction des jours réalisés (2026) et prévisionnels (2027) (ens /trait) que la facture 2026 soit reçue ou non.
A défaut, les frais 2026 ne pourront pas être réglés en 2027.

DENM

Les DENM sont des dépenses engagées « non mandatées » à la clôture de l'exercice concernant l'enseignement et les traitements. La délégation s'assure de la réalité de la dépense pour constituer la DENM.
La DENM peut être constituée à partir :

- **des attestations de présence**
- **de la convention de formation consolidant les coûts.**

Après la clôture, la DENM devra être soldée au plus vite (échéance de clôture semestrielle au 30/06)

Clôture de la trésorerie

Attention à la date de clôture de votre trésorerie et au délai nécessaire à l'émission et la réception des titres.